



**Le Ministre de l'énergie des mines et des Carrières visite le poste SONABEL de la ville de Dori.** Page 8

**Une chute de glace naturelle à You, commune de Titao**

Page. 7.

*L'information des campus et des centres de recherche pour le monde,  
L'information du monde pour les campus et les centres de recherche*



# Sciences-Campus Info

Science - Politique - Education - Société - Economie

Quotidien n°216 du mardi 22 novembre 2016 / Tél: +226 76 60 97 21/+226 25 37 36 39 BURKINA FASO

Quotidien numérique

- **Jobs Campus.** P. 12.
- **Activités du gouvernement.** P. 8.

## DROIT & SOCIÉTÉ

**Commémoration conjointe des journées internationales de la paix et de la tolérance à Fada N'Gourma : « Nous avons tous besoin de la paix pour que chacun puisse jouir de sa liberté »**

P.2

Région de l'Est



Le Ministre de la justice au milieu.

Autorisation officielle n° 1238/2016/CAO/TGI.OUA/P.F.



**Célébration des 10 ans de l'Ecole Supérieure Polytechnique de Kaya**

**Les 03 et 04 décembre 2016**





## Commémoration conjointe des journées internationales de la paix et de la tolérance à Fada N’Gourma : « *Nous avons tous besoin de la paix pour que chacun puisse jouir de sa liberté* »

Région de l’Est



Le Ministre de la justice au milieu.

**L**a cérémonie officielle de commémoration conjointe des journées internationales de la paix et de la tolérance a été célébrée ce 17 novembre 2016 à Fada N’Gourma. Une cérémonie présidée par le ministre de la justice, des droits humains et de la promotion civique, garde des

sceaux Bessolé René BAGORO

‘Responsabilité citoyenne dans la préservation de la paix et la cohésion nationale : défis, enjeux et perspectives’, c’est sous ce thème que le ministère en charge des questions de droits humains a commémoré ces journées conjointes. Cette journée est une invite à la responsabilité de chacun pour la préservation de ces valeurs chères au Burkina Faso si l’on se souvient des actes d’incivisme de l’année 2015.

Selon le ministre en charge des droits humains, Les Nations-Unies et l’UNESCO ont instituées ces journées pour qu’on marque un arrêt afin de réfléchir sur notre responsabilité personnelle sur la préservation de la paix et la tolérance. « *Nous célébrons ces journées pour interpeller les uns et les autres que nous avons tous besoin de la paix pour que chacun puisse jouir de sa liberté* », a-t-il ajouté.

acteurs de la promotion civique entendent inculquer à la jeunesse des comportements favorables au développement ; car sans tolérance il n’y a pas de paix et sans paix aucun développement durable n’est possible, « *L’incivisme crée des conditions qui ne sont pas favorables au développement, il fait aussi que nous n’utilisons pas de façon optimum et de manière sérieuse le peu de ressources que nous collectons. L’incivisme fait aussi que nous détruisons souvent ce que nous avons eu du mal à construire* » a déclaré Arouna KABORE un des orateurs du jour.

Cette cérémonie de commémoration a été l’occasion de récompenser les lauréats des jeux concours de slam et de sketch en prélude à cette célébration dont les activités ont débuté depuis le début de la semaine.

**D.I.S. SCI**



Au sortir de la rencontre, le ministre s’est prêté au questions des journalistes..

Par cette commémoration, les



# Session budgétaire gestion 2017 de la commune de Yaba

Région de la Boucle du Mouhoun



Session budgétaire de la commune de Yaba dans la Boucle du Mouhoun.

**C**e samedi 12 novembre 2016 a eu lieu dans la salle de réunion de la mairie de Yaba la session budgétaire gestion 2017. Trente-neuf (39) des quarante-cinq (45) conseillers étaient présents. La session s'est déroulée également en présence de Monsieur Florent SAWADOGO contrôleur financier de la province, de Monsieur Hamidou TRAORE représentant le receveur municipal et de Monsieur le Préfet du département. Elle a été présidée par Monsieur BOURMA Jean André maire de la commune.

Avant de procéder à la vérification du quorum le maire a tenu à remercier l'ensemble des conseillers dont la présence à cette session dénote de leur engagement à œuvrer pour le développement communal. Avec trente-neuf (39) conseillers sur

quarante-cinq, le quorum a été largement atteint.

A l'ordre du jour étaient inscrits :

- Information ;
- Examen et adoption du budget primitif ;
- Compte rendu et adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 10 septembre 2016 ;
- Divers.

Au titre des informations le maire a tenu à mettre au courant l'ensemble des conseillers du différend foncier qui a opposé les villages de Loguin département de Yaba dans le Nayala et Kassan chef-lieu du même département dans le Sourou qui malheureusement a abouti à une perte en vie humaine chez les ressortissants de Kassan. Pour cela les autorités communales, départementales et provinciales ont entrepris des

démarches pour apaiser les cœurs et enterrer la hache de guerre partie du village de Kassan.

Aussi a-t-il annoncé l'arrivée d'un nouveau Secrétaire Général M. Yacouba KOUGHINDIGA qui a pris service le 10 octobre 2016 et est disposé à accompagner le conseil pour la réussite de sa mission. La nouvelle qui a enthousiasmé les conseillers est la nomination de M. Souabou DIALLO comme Directeur Général de l'Economie et de la Planification du Burkina au ministère de l'économie et des finances.

Après la lecture, amendement et adoption du procès-verbal de la première session extraordinaire, ce fut le tour de l'examen du budget primitif exercice 2017 de la commune de Yaba. Le contrôleur financier a avant la présentations du budget par le comptable de la mairie relevé le manque criard de personnel dans la province du Nayala. Il a profité de l'occasion pour interpeler le directeur général des marchés publiques

La suite à la page 4.



## VIE DES COMMUNES

La suite de la page 3.



Photo de famille à la fin de la session.

(DGPMP) qui est ressortissant de la commune pour la résolution définitive de ce problème à l'origine de nombreuses difficultés dans l'exécution des tâches leur incombant.

De la présentation du budget le comptable a défini le budget comme un document qui fait ressortir les recettes et les dépenses de la commune. Le contrôleur financier a pris le soin de traduire en langue locale les termes techniques au regard du niveau d'instruction du grand nombre des conseillers.

Procédant par chapitre, l'étude et l'adoption du budget par le conseil a été faite de la manière suivante :

Au titre des recettes regroupant treize chapitres, le conseil prévoit une recette de quarante-quatre millions cent soixante-deux mille quatre cent quatre-vingt-quatre (84 162 484) francs. Il faut reconnaître que de tout ce montant les recettes propres de Yaba s'élèvent à seize millions soixante-seize mille francs dont vingt pour cent (20%) pour les investissements ce qui ramène les recettes propres à la somme de douze millions huit cent cinquante-deux mille (12 852 000) franc pour l'année 2017.

Au titre des dépenses regroupées en vingt-quatre chapitres, le budget s'équilibre entre les recettes et les dépenses.

Le contrôleur a félicité le conseil pour le dynamisme des membres. Quant au receveur municipal il a invité le conseiller à assurer le recouvrement des recettes propres au niveau des charrettes et ânes dans la commune.

Au titre des délibérations modificatives, les frais des boutiques au lieu de cinq mille francs sont passés à trois milles. Pour les taxes d'abattage le conseil a autorisé le recouvrement de la taxe d'abattage. Les kiosques à boissons frelatées et buvettes seront également taxés.

Le conseil a institué des frais de locations du Centre d'accueil et d'animation rurale.

Portant institution des frais de la taxe sur les agrégats, le stationnement, la briqueterie de pierre taillées. Au terme des débats le conseil a adopté par acclamation le budget et les différentes délibérations.

Les conseiller ont voulu comprendre la part de la commune dans les cinq mille pistes rurales à aménager. Ils ont souhaité une formation des conseillers

pour que les CVD et les conseiller ne fassent pas d'amalgame.

Pour les pistes le maire à rassuré de l'effectivité de la bretelle Sapala – Yaba à défaut de bitume la voie Yaba-Toma aura une bonne voie. Quant à la voie Yaba-Yako, elle sera bitumée (70) km.

Le maire a approuvé la formation des conseillers en liaison avec la radio Wassa pour procéder à des sensibilisations radiophoniques.

La première adjointe a interpellé les conseillers sur l'alerte contre l'excision des filles dans la commune et spécifiquement dans la ville de Yaba.

A la fin des travaux, Le conseil a remercié la délégation de l'administration de tutelle pour avoir assisté de bout en bout cette session budgétaire de la commune.

Et c'est donc sur une note de satisfaction générale qu'a pris fin la rencontre.

**Tigiane Antoine Ki pour SCI**



## Deuxième atelier régional du secteur de la Culture et du tourisme au Burkina : Les Autorités des collectivités territoriales de l'Ouest reçoivent une formation

Région du Sud-Ouest



Le Présidium.

**U**n séminaire de formation au profit des acteurs des collectivités territoriales des régions de la Boucle du Mouhoun, des Hauts-Bassins, des Cascades et du Sud-Ouest, s'est tenu à Gaoua du 8 au 11 novembre 2016 sur la prise en charge des compétences et ressources culturelles transférées par l'Etat. La cérémonie d'ouverture était présidée par le Gouverneur de la région du Sud-Ouest Tagsseba NITIEMA,

représentant le Ministre Tahirou BARRY de la Culture des Arts et du Tourisme.

La loi n°055-2004/AN du 21 décembre portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso prescrit en son article 2 que la décentralisation consacre le droit des collectivités territoriales à s'administrer librement et à gérer des affaires propres en vue de promouvoir le développement à la base et de renforcer la gouvernance locale. Cette même loi et le décret n°2014-939 du 10 octobre portant modalités de transfert

des compétences et des ressources de l'Etat aux communes dans les domaines de la culture, des sports et des loisirs transfèrent les compétences de l'Etat aux collectivités territoriales.

Et en 2009, le gouvernement a adopté des politiques nationales de la culture et du tourisme dont la prise en considération du rôle des collectivités territoriales dans le développement desdits secteurs qui sont sources de création d'emplois et d'accroissement de la richesse nationale. Cependant, le constat est que la contribution très appréciable des secteurs de la culture

La suite à la page 6.



Suite de la page 5.



### L'assistance.

et du tourisme au développement à la base n'est pas encore très bien perçue de la même façon dans les communes. Ces deux secteurs font également l'objet de non prise en compte dans les programmes, schéma et plans communaux et régionaux de développement.

C'est au vue de ces problèmes que le département de la culture et du tourisme a décidé de l'organisation de cadres d'échanges avec les collectivités territoriales sur les questions liées aux politiques culturelle et touristique, à la sécurisation foncière touristique et aux statistiques du tourisme.

général de ces cadres de concertations est d'informer les acteurs des collectivités territoriales de l'importance de leur rôle pour le développement des secteurs de la

culture et du tourisme, de renforcer leurs capacités en matière de prise en charge des compétences culturelle et touristique transférées et surtout d'améliorer le taux de transmission de la fiche de collecte de données des établissements touristiques d'hébergement. En plus des collectivités territoriales, les opérateurs culturels, les directeurs régionaux de l'économie et de la planification, de l'urbanisme et de l'habitat, des directeurs régionaux et provinciaux du secteur de la culture et du tourisme et des agents chargés des statistiques ont été outillés sur ces questions culturelles et touristiques à travers dix(10) modules.

A l'issue des travaux et à l'image des autres participants, le maire de Batié s'est dit satisfait des enseignements reçus. Il compte désormais intégrer

ces acquis culturels et touristiques dans son Plan Communal de Développement(PCD), plan qui sera ensuite pris en compte dans le Plan Régional de Développement(PRD). Pour le Gouverneur Tagsseba représentant le Ministre Tahirou Barry, les collectivités territoriales sont les acteurs majeurs d'où leur choix est motivé par le fait que l'un des principes directeurs qui sous-tend les politiques nationales en matière de tourisme et de culture est la prise en compte de la décentralisation dans la stratégie de développement du secteur mais surtout l'implication toute entière des populations dans la promotion et la valorisation.

**Kissogo Abdoul Karim Ouattara pour SCI**



# Une chute de glace naturelle à You, commune de Titao

Région du Nord

**D**ans la tradition africaine, tout évènement est très souvent considéré comme un acte du créateur du monde. Dans un village, situé à trente-six kilomètres de Ouahigouya et à quelques kilomètres de Titao, un accident naturel s'est produit, on pourrait dire.

En effet, ce mercredi 9 Novembre 2016, vers dix-neuf heures (à 19h15 précise) les habitants du quartier YOU Yooda\_mossi ont été surpris par un bruit inhabituel. Chacun se demandait la provenance. Avec peur, certains avançaient aux pas mesurés pour constater la cause de ce qu'ils venaient d'entendre étant chez eux. À l'aide de leurs lampes torches, ils ont remarqué le sable mouillé par endroit. En approchant plus près, ils ont vu un bloc de glace. Des gens auraient ramassé les morceaux de glace soit garder dans un récipient ou soit mélangé au sable. Pour eux, si un tel acte a lieu sur leur sol, peut-être il est porteur d'un message.

La chute s'est faite sur terrain sablonneux à quelques dizaines de mètres (80 à 90 mètres) des habitations et selon ceux qui ont été les premiers sur le lieu estiment qu'il valait trente kilogrammes, approximatif à un sac de riz de vingt cinq kilos(25kg). Les questions vont bon train mais la version fiable n'est pas encore trouvée se disent -ils. La population a vite réussi de construire un petit monument pour circonscrire le site où la glace est tombée du ciel.

Omar Clément pour SCI



Les photos du site de la chute matérialisé par une écriture en arabe.



## ACTIVITÉ DU GOUVERNEMENT

# Le Ministre de l'énergie des mines et des Carrières visite le poste SONABEL de la ville de Dori

Région du Sahel

**L**e Ministre de l'énergie des mines et des Carrières s'est rendu au poste SONABEL de la ville de Dori ce vendredi 18 novembre pour s'imprégner de la mise en œuvre des mesures transitoires qui avaient été prises il y a quelques semaines pour revenir à une fourniture normale d'électricité de cette localité dont le Parc avait connu de nombreuses difficultés entraînant par le passé des ruptures intempestives.

Il a constaté un retour à la normal grâce à ces mesures transitoires tout en constatant un état de vétusté très avancé des groupes de production de cette localité. Il a ensuite salué les efforts déployés par les agents du poste malgré cet état de dégradation très avancé du parc.

Le Ministre s'est ensuite imprégné de l'état d'avancement des travaux de l'interconnexion Kaya-Dori, solution définitive au problème d'approvisionnement en électricité de la ville de Dori.

Le constat est que les travaux de la ligne devraient finir à temps avant l'inauguration prévue le 11 décembre 2016. En outre la station de contrôle et de dispatching conçue à cet effet pour recevoir le courant venant de Ouaga via Kaya est fin prête. Bonne nouvelle pour la ville de Dori et félicitations aux agents de la SONABEL qui se battent au quotidien pour satisfaire au mieux la demande en électricité de nos braves populations!



Visite de la centrale SONABEL de Dori par le ministre de l'énergie.



## ACTIVITÉ DU GOUVERNEMENT

# Atelier de restitution des recommandations issues de la présentation de rapports aux organes de traités par le Burkina Faso

Région du Centre



Le présidium.

**L**e Ministère de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique organise les lundi 21 et mardi 22 novembre 2016 à Ouagadougou, avec le soutien financier du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, un atelier de restitution des recommandations issues de la présentation de rapports aux organes de traités par le Burkina Faso, en vue de faciliter leur dissémination et leur mise en œuvre.

L'ouverture de l'atelier a été présidée par le Ministre de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique, Garde des Sceaux, Bessolé René BAGORO.

Il a souligné que le Burkina Faso est partie à la quasi-totalité des conventions internationales et régionales de protection des droits humains. Ces conventions ont institué des mécanismes de surveillance communément appelés organes de traités. En général, chaque Etat Partie doit présenter à ces organes un rapport initial et ensuite des rapports périodiques pour rendre compte des mesures qu'il a prises pour donner effet aux dispositions des conventions.

Le Ministre de la Justice, des Droits humains et de la Promotion civique a indiqué que le Burkina Faso est à jour de cette obligation depuis le mois de juin 2016. En effet, en novembre 2015, il a présenté à la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, ses 3ème et 4ème rapports cumulés dus au titre de la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples. Au cours de l'année 2016, ce sont trois (03) rapports initiaux qui ont été présentés. Il s'agit : - du rapport sur la mise en œuvre de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, présenté devant le Comité des Disparitions forcées en mars 2016;

La suite à la page 10.



## ACTIVITÉ DU GOUVERNEMENT

La suite de la page 9.

- du rapport dû au titre du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, présenté au Comité des droits économiques, sociaux et culturels en juin 2016 ;  
- du rapport sur la mise en œuvre du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, présenté au Comité des Droits de l'Homme également en juin 2016.

A l'issue de la présentation de ces rapports, a poursuivi le Garde des Sceaux, plusieurs recommandations ont été formulées à l'endroit de notre pays dans la perspective d'améliorer la situation des droits humains. Ces recommandations visent notamment :

- le renforcement de la législation nationale ;
- l'adoption et la mise en œuvre de politiques en faveur des groupes vulnérables ;
- la lutte contre l'impunité et les violations de droits humains ;
- la formation des acteurs judiciaires et la sensibilisation des populations sur les conventions et les recommandations des organes de traités.

« Le Burkina Faso a l'obligation de travailler à mettre en œuvre ces recommandations car il y va de l'amélioration de la situation des droits humains et du respect de ses engagements internationaux. En effet, aux prochaines présentations de rapports périodiques, son évaluation par les organes de traités sera basée sur les mesures prises pour donner effet aux recommandations desdits



Assistance.

organes », a-t-il déclaré.

Une mise en œuvre efficace des recommandations requiert l'implication de tous les acteurs publics comme privés. L'Assemblée nationale, les ministères, les organisations de la société civile, la presse, les acteurs judiciaires y jouent un rôle immense. D'aucuns peuvent contribuer à renforcer la législation, contrôler les actions du gouvernement et même l'interpeller sur la mise en œuvre des recommandations. D'autres appliquent la loi et les dispositions conventionnelles, initient des actions et des projets de réalisation des droits humains ou contribuent à lutter contre l'impunité et les violations de droits

humains.

« J'espère qu'à l'issue de l'atelier, des propositions fortes sortiront pour nous aider à mieux conduire le processus », a lancé le Ministre.

Il a remercié les partenaires techniques et financiers, particulièrement le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme pour leur accompagnement et leur disponibilité à toujours accompagner le Ministère dans ses actions.

Une autre session se tiendra les 24 et 25 novembre 2016 à Bobo Dioulasso.



UNIVERSITE CATHOLIQUE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (UCAO)  
ECOLE SUPERIEURE POLYTECHNIQUE DE KAYA (ESPK)



*À l'occasion de la clôture des activités de son*

**10<sup>e</sup>**  
**2006 - 2016** anniversaire

*l'École Supérieure Polytechnique de Kaya (ESPK) organise :*

**Samedi 03 décembre 2016**

## *Journée Portes Ouvertes*

Sous le parrainage de M<sup>me</sup> le Gouverneur de la Région du Centre Nord

**A partir de 8H30 :**

### **- Panel sur la Thématique du Développement Durable.**

4 sous-thèmes seront abordés :

- ★ **L'économie verte,**
- ★ **Les énergies renouvelables,**
- ★ **La construction en matériaux locaux,**
- ★ **La gestion des ressources en eau.**

### **- Exposition de :**

**Produits et Réalisations d'Entreprises :** ZI MATERIAUX, SN MAVICO, LEGRAND, LNBT, CARRURE, CCVA, BTI, YAM INTERNATIONAL, SAAT.

**Mini projets des étudiants de l'ESPK :** GC - GEII - GHR, FC/MGC

### **- Kermesse :**

Boissons, jus, plats de diverses cultures, Grillades, jeux divers.

**A partir de 20H00 : Nuit culturelle**

**Dimanche 04 décembre 2016**

**- 9h30 : MESSE D'ACTION DE GRACES**

**- 12h00 : KERMESSE**

**- 16h00 : MATCH DE FOOTBALL**

**Remerciements :** • Conférence Episcopale Burkina Niger • Catholic Relief Service • Caisse Nationale de Sécurité Sociale • Economat diocésain Kaya • OCADES Kaya • Radio Notre-Dame Kaya • Direction diocésaine de l'enseignement catholique Kaya • Banque Of Africa • Clinique Notre de la Paix



**L'ESPK : l'excellence pour mieux servir !**



## JOBS CAMPUS



### Avis de recrutement

**Poste : Consultant International pour l'élaboration du Règlement de procédure et de preuve de la Cour Pénale Spéciale (CPS) en République centrafricaine**

**Lieu : Bangui, REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

**Date limite de candidature : 22-Nov-16 (Minuit New York, États-Unis)**

**Type de contrat : Individual Contract**

**Niveau du poste : International Consultant**

**Langues requises : Anglais Français**

**Date de commencement : (date à laquelle le candidat sélectionné doit commencer) 28 - N o v - 2016**

**Durée du contrat initial: 4 mois**

**Durée prévue de la mission :4 mois**

#### Historique

#### La Situation en RCA

Depuis décembre 2013, la République Centrafricaine (RCA) traverse un conflit violent et ses institutions connaissent une crise profonde. Plus de 800.000 personnes ont été déplacées et toutes les parties au conflit ont été impliquées dans de graves violations et abus des droits de l'homme ainsi que du droit international humanitaire (DIH). Ces violations et abus incluent le meurtre, la torture, les violences sexuelles et celles basées sur le genre. On estime qu'entre 3.000 et 6.000 personnes ont été tuées depuis le début de la crise de 2013. Ces chiffres ne reflètent pas l'ampleur

réelle des crimes commis et leur impact sur la société centrafricaine. Le pays est encore dans une situation d'instabilité et presque toutes les zones habitées en dehors de Bangui sont toujours sous le contrôle des groupes armés. L'impunité totale pour les crimes commis lors des précédents conflits et la faiblesse des institutions centrafricaines sont les causes majeures du conflit en cours.

Cette situation a conduit les autorités centrafricaines, appuyées par la communauté internationale, à prendre des mesures rapides destinées à lutter contre l'impunité pour les crimes graves qui ont été commis. C'est ainsi qu'en août 2014 intervenait la signature d'un Mémoire d'entente entre le Gouvernement centrafricain et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), par lequel le Gouvernement s'était engagé à créer par voie législative, une Cour Pénale Spéciale (CPS) qui dispose de compétences pour enquêter, instruire et juger toutes les violations graves des droits humains et les violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire centrafricain. En exécution de cet engagement, la République centrafricaine a promulgué en juin 2015, la loi organique n°15.003 portant création, organisation et fonctionnement de la CPS dotée de compétences élargies aux crimes énumérées ci-dessus et couvrant la période du 1er janvier 2003 à nos jours.

#### La CPS

La CPS a été créée pour juger les responsables de violations graves des droits de l'homme, en complément des procédures menées par la Cour

pénale internationale (CPI), et sans priver de leur compétence les juridictions pénales centrafricaines ordinaires. Créée pour une durée de cinq ans renouvelable, la CPS est compétente pour enquêter, instruire et juger les violations graves des droits de l'homme et les violations graves du droit international humanitaire, commis sur le territoire de la République centrafricaine depuis le 1er janvier 2003, telles que définies par le Code pénal centrafricain et en vertu des obligations internationales contractées par la République centrafricaine en matière de droit international, notamment le crime de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre objets des enquêtes en cours et à venir.

L'originalité de cette Cour est que tout en étant d'essence nationale, elle s'inspire des lois et des pratiques internationales en vigueur au sein des juridictions internationales, et prévoit un mécanisme de collaboration avec la CPI. Il s'agit aussi d'une des rares initiatives en République centrafricaine visant à poursuivre les auteurs de crimes et de violations graves des droits de l'homme, ce qui est de nature à contribuer fortement à la restauration de la paix et de la sécurité dans le pays. La composition de cette Cour est mixte avec en son sein des magistrats nationaux et des magistrats internationaux. Si la CPS est de droit centrafricain et intégrée dans l'ordre judiciaire centrafricain, il est néanmoins explicitement prévu qu'elle ne peut prononcer la peine de mort (alors même que celle-ci demeure en vigueur dans le Code pénal national). En outre, la loi prévoit expressément qu'il ne peut y avoir d'immunité du fait des fonctions officielles (parlementaires, membres de gouvernement,

La suite à la page 13.



## JOBS CAMPUS

La suite de la page 12.

hauts gradés) pour les personnes poursuivies au titre des violations graves dont traite la Cour, et qu'il ne peut y avoir prescription pour les crimes couverts par la CPS.

L'objectif de la consultance est d'aider à l'élaboration du Règlement de procédure et de preuve de la CPS pouvant permettre d'organiser la gestion des preuves et l'harmonisation des procédures devant la CPS. Ce Règlement est un document essentiel pour une juridiction comme la CPS. L'article 5 de la loi No15-003 portant création de la CPS dispose que « Sous réserve des dispositions spécifiques contenues dans la présente loi et dans les règlements pris pour son application, les règles de procédure applicables devant la Cour Pénale Spéciale sont celles prévues par le Code de Procédure Pénale de la République Centrafricaine ». L'article 3 de la loi dispose que « La Cour Pénale Spéciale peut se référer aux normes substantives et aux règles de procédure établies au niveau international, lorsque la législation en vigueur ne traite pas d'une question particulière, qu'il existe une incertitude concernant l'interprétation ou l'application d'une règle de droit centrafricain ou encore que se pose la question de la compatibilité de celui-ci avec les normes internationales ». La principale implication de ces dispositions est que même si les procédures de la CPS doivent normalement être régies par le Code de procédure pénal centrafricain, certaines questions spécifiques, telles que celle de la protection des victimes (inscrites dans la loi) ne sont pas organisées par le droit national, tandis que des carences textuelles, ou liées à la pratique judiciaire en Centrafrique, ainsi que

des incompatibilités entre les normes nationales et internationales peuvent être résolues à travers l'élaboration d'un Règlement de procédure et de preuve. Le Règlement de procédure et de preuve devra également contenir des dispositions organisant les fonctions de gestion et de support nécessaires au fonctionnement de la Cour (y compris les fonctions de greffe, de gestion des ressources humaines, du budget, des équipements et bâtiments, de la sécurité, de la protection des victimes et témoins, de la communication et de l'assistance judiciaire). L'objectif de la consultance sera donc également de formuler des propositions d'organisation de ces fonctions au sein de la Cour. Ces propositions seront basées sur une analyse des capacités nationales dans ces domaines de gestion et de support ainsi que sur une analyse des avantages comparatifs des structures et procédures de gestion des cours et tribunaux internationaux, hybrides et nationaux présentant des similarités avec la CPS.

### **L'appui des Nations Unies dans le domaine de l'Etat de droit en RCA**

Les Nations Unies appuient les autorités nationales en RCA à rétablir le système de justice pénale afin de lutter contre l'impunité des auteurs des crimes les plus graves. Depuis 2015, en vertu des résolutions 2217 (2015) et 2301 (2016) du Conseil de Sécurité, la MINUSCA a pour mandat, parmi ses tâches prioritaires, entre autres de faciliter la coordination et la mobilisation de l'appui bilatéral et multilatéral en faveur de la mise en place et du bon fonctionnement de la Cour pénale spéciale. Dans la résolution 2301(2016) qui a prolongé le mandat de la MINUSCA

jusqu'au 15 novembre 2017, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a demandé à la Mission de « fournir une assistance technique aux autorités centrafricaines, en association avec d'autres partenaires internationaux, pour la mise en place de la Cour pénale spéciale nationale, conformément aux lois et à la juridiction de la République centrafricaine et dans le respect des obligations de celle-ci en matière de droit international humanitaire et de droit international des droits de l'homme, afin de contribuer à l'extension de l'autorité de l'Etat ».

Le PNUD, la MINUSCA et ONU Femmes œuvrent ensemble dans le cadre du Point focal global (GFP) sur la police, la justice et les prisons pour fournir une assistance coordonnée dans le domaine de l'Etat de droit. Depuis juillet 2014, ces entités travaillent en étroite collaboration pour soutenir la lutte contre les violations des droits de l'homme et la redynamisation du système judiciaire en RCA (Projet Conjoint). Le Projet Conjoint appuie aussi bien le secteur de la justice que celui de la sécurité en aidant à renforcer les structures communautaires de base et les institutions chargées de l'Etat de droit.

La MINUSCA et le PNUD ont élaboré un projet conjoint d'appui à la CPS conformément aux résolutions ci-dessus mentionnées. Le Document du dit projet a été signé par le Gouvernement et les Nations Unies, et co-signé par les ambassadeurs des Etats Unis et de la France en RCA, le 26 août 2016.

### **Devoirs et responsabilités**

La suite à la page 14.



La suite de la page 13

### **Objectif général :**

L'objectif de la consultance est d'appuyer la CPS dans l'élaboration de son Règlement de procédure et de preuve, et cela y compris les aspects de la procédure se rapportant à la structure et à la gestion et la gouvernance de la Cour. Ceci sera accompli à travers la préparation d'une note d'analyse sur les questions clés de gouvernance, de procédures et de preuves et la rédaction d'un projet de Règlement qui sera transmis à la CPS pour examen et adoption.

### **Tâches :**

Avec l'appui de l'Unité d'appui à la CPS de la MINUSCA et de l'équipe du projet CPS du PNUD, le ou la candidat(e) choisi(e) entreprendra les tâches suivantes:

- Définir un processus d'élaboration du Règlement de procédure et de preuve. Le processus doit être participatif et inclure les autorités nationales, y compris les juges, les procureurs, les greffiers, les juristes de la CPS, les partenaires, les organisations de la société civile, la MINUSCA, le PNUD, la CPI et les autres parties prenantes.

- Préparer un document d'inventaire et d'analyse sur les questions clés de la procédure et de la gouvernance devant la CPS. Cette analyse doit notamment comporter une évaluation des dispositions du Code de procédure pénale centrafricain et plus largement du droit centrafricain, ainsi qu'une évaluation des pratiques judiciaires centrafricaines en matière de procédure et de preuves, visant à déterminer lesquelles sont applicables à la CPS et lesquelles pourraient entraver l'efficacité et l'indépendance de la Cour, Ce

document établira également un inventaire et une analyse des incompatibilités entre les normes nationales et internationales qui pourraient être résolues par le Règlement de procédure et de preuve. Le document devra également inclure un inventaire et une analyse des fonctions de gestion et de support nécessaires au fonctionnement de la Cour (en ce compris les fonctions de greffe, de gestion des ressources humaines, du budget, des équipements et bâtiments, de la sécurité, de la protection des victimes et témoins, de la communication, et de l'assistance judiciaire) et une ou plusieurs propositions d'organisation de ces fonctions au sein de la Cour. Ces propositions seront basées sur une analyse des capacités nationales dans ces domaines de gestion et de support et sur une analyse des structures des cours et tribunaux internationaux, hybrides et nationaux présentant des similarités avec la CPS.

- Consulter avec les autorités nationales, les partenaires nationaux et internationaux, les organisations de la société civile et les autres parties prenantes impliqués dans le travail de la CPS.

- Travailler en étroite collaboration avec les autres experts déployés ou engagés par la MINUSCA, le PNUD et d'autres partenaires pour appuyer la mise en place de la CPS., notamment en vue d'assurer l'intégration des recommandations formulées dans des domaines spécifiques tels que la protection des victimes et témoins, l'assistance judiciaire, ou la gestion de la CPS.

- Élaborer un premier projet de Règlement de procédure et de preuve, informé par les

documents d'inventaire et d'analyse préparatoire et par les consultations.

- Organiser une table-ronde ou un séminaire regroupant les autorités nationales, les partenaires et les parties prenantes internationaux impliqués dans le travail de la CPS pour échanger sur la première mouture du Règlement de procédure et de preuve.

- Finaliser le projet de Règlement de procédure et de preuve sur la base des observations et avis recueillis lors de la table-ronde.

- Organiser des consultations avec les membres de la CPS déjà nommés, intégrer leurs observations dans le projet de Règlement, et obtenir leur approbation.

- Définir une procédure visant à assurer une familiarisation rapide des membres de la CPS avec ce Règlement de procédure et de preuve.

- Produire des rapports d'activités mensuelles et un rapport narratif final qui donnent les détails des réalisations, les contraintes et les recommandations pour des actions futures.

### **Structure hiérarchique**

Le consultant/la consultante sera basé (e) à Bangui et travaillera dans l'Unité d'appui à la CPS au sein de la Section Justice et Affaires Pénitentiaires de la MINUSCA. Le consultant pourra néanmoins proposer dans son offre technique la possibilité de travailler à distance pour la réalisation de certaines missions pour lesquelles sa présence à Bangui ne serait pas indispensable. Il ou elle travaillera sous la direction du Chef de l'Unité d'appui à la CPS de la MINUSCA, et en étroite collaboration avec les autres unités

La suite à la page 15.



La suite de la page 14

de la MINUSCA et les partenaires des Nations Unies impliqués dans le travail d'appui à la CPS. Il ou elle bénéficiera de l'appui technique de l'équipe du projet CPS du PNUD.

### **Compétences**

#### **Compétences pour l'organisation :**

- Faire preuve d'intégrité en respectant les valeurs et éthiques des Nations Unies;
- Promouvoir la vision, la mission et les objectifs stratégiques des Nations Unies;
- Respecter les différences culturelles, de genre, de religion, de race, d'âge et de nationalité;
- Traiter les collègues de manière juste et sans favoritisme.

#### **Compétences pour les fonctions :**

- Une connaissance approfondie des procédures judiciaires et du contentieux, y compris les Règlements de procédures et de preuves ainsi que les Statuts et cours et greffes, dans un système judiciaire romano-germanique et devant les juridictions internationales;
- Une bonne capacité de planification, d'organisation et de priorisation;
- Une capacité d'analyse et de synthèse et une capacité à trouver des solutions novatrices;
- Une excellente capacité de communication interpersonnelle et une capacité à travailler dans une équipe multidisciplinaire et à susciter le changement;
- Une forte capacité

d'expression écrite et orale et une excellente capacité à formuler des idées de manière claire et concise;

- L'ouverture et la volonté de s'adapter ainsi que la flexibilité dans les relations avec les collègues et partenaires;
- Une bonne connaissance de l'outil informatique (Excel, Word, PowerPoint, Internet, etc.).

### **Qualifications et expériences requises**

#### **Niveau d'étude :**

- Un diplôme universitaire du troisième cycle (Masters ou équivalent) en droit, ou un diplôme dans tout autre domaine pertinent; un diplôme en droit international humanitaire ou en droit pénal international serait un atout.

#### **Expérience Professionnelle :**

- Au moins 10 ans d'expérience professionnelle comme magistrat, juriste ou avocat;
- Expérience avérée et pointue dans le domaine de l'administration de la justice (en tant que juge, procureur, greffier, avocat ou juriste principal) dans un pays appliquant le système romano-germanique;
- Expérience de travail dans un pays post-conflit et connaissance des questions liées à l'état de droit et aux droits de l'homme dans ce type de contexte;
- Expérience de travail auprès des juridictions internationales ou auprès des cours hybrides est requise.
- Expérience dans

l'élaboration des cadres réglementaires juridiques;

- Expérience dans le traitement des cas complexes et volumineux;
- Excellentes capacités d'analyse, de recherches et d'enquêtes, y compris la capacité d'évaluer et de prendre en compte des informations de plusieurs sources.

#### **Langue :**

- Une aisance dans l'utilisation du français aussi bien à l'oral qu'à l'écrit est exigée. Une excellente capacité de rédaction en français est requise;
- La connaissance de l'anglais serait un atout.

#### **Dossiers à fournir :**

Les candidats intéressés doivent envoyer un CV mis à jour, le P11 (y compris 3 références) dûment rempli et une lettre de motivation. Les candidats doivent aussi envoyer une proposition technique y compris leurs programmes de travail et suggestions techniques pouvant leur permettre d'atteindre les objectifs que vise la consultance. Une proposition financière distincte doit aussi être jointe au dossier.

#### **Critères de sélection :**

Le contrat sera accordé au consultant dont l'offre a été évaluée et acceptée en fonction des critères suivants:

- Conformité avec les Termes de Référence de la consultance ;
- Ayant obtenu le plus de points dans l'évaluation combinée de l'offre technique (70%) et financière (30%);

Seuls les candidats ayant obtenu

La suite à la page 16.



## JOBS CAMPUS

La suite de la page 15.

un minimum de 70 points pour l'évaluation technique seront considérés pour la phase suivante de la procédure de sélection.

### Éléments de l'évaluation technique :

- Diplômes : 10%
- Nombre d'année d'expérience pertinente : 10%
- Références similaires (un

minimum de 3) : 30%

- Compréhension des TDRet pertinence de la note méthodologie soumise : 45%
- Planning : cohérence du programme de travail de la consultance : 5%.

Le PNUD s'engage à recruter un personnel divers en termes de genre,

de nationalité et de culture. Nous encourageons de même les personnes issues des minorités ethniques, des communautés autochtones ou handicapées à postuler. Toutes les candidatures seront traitées dans la plus stricte confidentialité.

Si vous éprouvez des difficultés avec les candidatures en ligne, merci de contacter [jobs.help@undp.org](mailto:jobs.help@undp.org)



## Avis de recrutement

### Poste : Chef de mission/ Coordinateur terrain – Volant

#### Description

#### PRESENTATION DE L'ONG

Indignés face à l'injustice que vivent les personnes handicapées et les populations vulnérables, nous aspirons à un monde solidaire et inclusif, où toutes les différences nous enrichissent et où chacun peut « vivre debout ».

Handicap International est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, pour améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Pour plus d'information sur l'association : <http://www.handicap-international.fr/>

Présente dans plus de 55 pays, Handicap International est composée de 2 directions opérationnelles :

La Direction de l'Action Humanitaire (DAH)

La Direction d'Action du Développement (DAD)

#### CONTEXTE DE LA MISSION

Sur demande du gestionnaire de pool, vous êtes déployé sur les missions DAH d'Handicap International, pour des missions d'une durée d'1 à 4 mois maximum. Entre vos missions, vous organisez vos temps de récupération et de congés.

#### OBJECTIF Général :

En tant que chef de mission/coordinateur terrain volant, votre objectif principal sera d'assurer l'intérim des fonctions de chef de mission ou coordinateur terrain selon les besoins des missions de la DAH. Vous serez donc tantôt rattaché au responsable programme au siège, tantôt rattaché au chef de mission en poste sur la mission.

Vous devrez pour chaque mission:

- Prioriser avec votre responsable hiérarchique les objectifs de votre mission en fonction de sa durée
- Assurer l'intérim des fonctions occupées par votre prédécesseur pour garantir la continuité de la mise en œuvre des programmes
- Suivre et mettre en place (lorsque nécessaire) des procédures adaptées
- Rédiger un rapport complet de passation pour votre successeur

#### PRINCIPALES RESPONSABILITES

d'un poste de Chef de mission ou coordinateur terrain:

- Garantir la coordination générale du programme mis-en-œuvre sur la mission/ sur la zone d'intervention, au regard des aspects stratégiques, opérationnels, humains, matériels et financiers
- Représenter Handicap International auprès des bailleurs de fonds, des autorités locales et des partenaires

La suite à la page 17



## JOBS CAMPUS

La suite de la page 16

- Garantir l'application et le respect des procédures logistiques, administratives et financières à travers la supervision et le soutien de l'administrateur et du logisticien
- Assurer le management opérationnel de l'équipe placée sous votre responsabilité (collaborateurs nationaux et expatriés)
- Garantir le développement stratégique des programmes, conformément aux besoins humanitaires identifiés aussi bien qu'au niveau des opportunités financières décelées, dans le cadre du mandat et de l'expertise de Handicap International
- Assurer la sécurité des membres de l'équipe, des opérations et des moyens du programme sous la responsabilité
- Assurer un suivi/reporting régulier des activités des membres de la mission au RP

### CONDITIONS SPECIFIQUES AU CONTRAT D'EXPATRIATION VOLANT :

- Logement collectif pris en charge par Handicap International sur le terrain
- Déplacements siège-domicile pris en charge par HI.
- Couverture santé (CFE + mutuelle) + assurance rapatriement International SOS
- Congés payés classiques + 1 jour de récupération pour chaque dimanche passé sur le terrain
- Mobilité totale nécessaire, selon les dispositions légales et les conditions aménagées par l'Association

- Situations de stress inhérentes à l'urgence.

### Expériences / Formation du candidat

#### VOTRE PROFIL :

- Minimum 12 mois d'expérience en tant que Chef de Mission
- Maîtrise de la gestion de projet à travers des expériences significatives, idéalement dans les domaines d'intervention de Handicap International
- Capacité à se projeter très rapidement dans un contexte d'urgence
- Expérience en management d'équipes internationales indispensable
- Capacité à concevoir et formaliser des outils et des procédures
- Capacité de reporting
- Capacité de représentation auprès des autorités et des bailleurs de fond institutionnels
- Expérience de la relation de travail à distance est un plus

### Langues parlées

#### Vous maîtrisez :

- L'analyse humanitaire.
- Les bailleurs de fonds de l'urgence
- Couramment le français et l'anglais et maîtrisez l'environnement Windows

### Qualité du candidat

### Vos qualités personnelles sont :

- Le sens des responsabilités, de la prise d'initiative dans le respect du mode de fonctionnement prévalant au sein de l'organisation
- Un excellent relationnel et grande capacité de négociation
- Une grande réactivité et flexibilité en toute circonstance
- Une autonomie dans le travail, qualité d'organisation
- Le sens de l'humour

Fonctions : Coordination, Gestion de projet

Activités : Autre, Santé, Social

Pays : Afrique, Amérique latine, Asie, Europe, Moyen Orient

Contrat CDD

Durée du contrat

- Statut : CDD international de 12 mois renouvelable

- Date de début : 19/12/2016

Salaire / Indemnité

- Salaire : A partir de 2 800 euros bruts par mois selon

- Perdiem mensuel en fonction du pays d'affectation + hardship allowance en fonction des conditions de vie

Postuler en ligne : [https://hi.profilsearch.com/recrute/fr/fo\\_annonce\\_voir.php?id=1790&idpartenaire=130](https://hi.profilsearch.com/recrute/fr/fo_annonce_voir.php?id=1790&idpartenaire=130)

**Date de fin de validité  
18/12/2016**



**ANNONCES**

# 9<sup>e</sup> Prix CSRS-Fonds Eremitage 2017

pour la Recherche  
Scientifique en  
Partenariat

Créé à l'occasion du cinquantenaire du Centre Suisse de Recherches Scientifiques en Côte d'Ivoire (CSRS) en 2001, le « Prix CSRS-Fonds Eremitage pour la recherche scientifique en partenariat » est décerné tous les deux ans par la Fondation pour le CSRS. A partir de 2011, il est attribué avec le soutien financier du Fonds Eremitage à Bâle (Suisse).

**BUT**  
Le « Prix CSRS – Fonds Eremitage pour la recherche scientifique en partenariat » a pour but d'honorer des chercheurs pour l'excellence de leur contribution à la recherche en partenariat entre des institutions scientifiques au Nord et en Côte d'Ivoire et/ou dans des pays d'Afrique de l'Ouest. Il est décerné pour des travaux de haut niveau ayant débouché sur des publications importantes et/ou des applications novatrices.

Seront pris en considération les projets en sciences naturelles et biomédicales aussi bien qu'en sciences humaines, sociales ou économiques dans les domaines suivants qui peuvent être traités de manière transdisciplinaire :

- Biodiversité et écologie comportementale
- Sécurité alimentaire et nutrition
- Parasitologie humaine et animale
- Environnement urbain et santé publique
- Changements climatiques et cadres de vie
- Gouvernance, mobilité, risques et conflits

**APPEL À CANDIDATURE**  
Le règlement ci-après stipule les conditions d'attribution.

**PRIX**

Le Prix est de **CHF 10'000.- (dix mille francs suisses)** pour une équipe d'au moins deux chercheurs Nord-Sud ou Sud-Sud. La décision sera communiquée suffisamment tôt pour permettre aux lauréats de se rendre à la cérémonie de la remise du Prix au CSRS.

**CANDIDATS**

Peuvent être candidat/es des scientifiques reconnu/es tant pour l'excellence de leurs travaux de recherche en Côte d'Ivoire et/ou en Afrique de l'Ouest que pour leur engagement dans la coopération en partenariat Nord-Sud ou Sud-Sud. Les candidats doivent être des chercheurs principaux du projet et avoir pris une part active à sa conception ainsi qu'à l'exécution de la recherche et à la mise en oeuvre de l'application des résultats. Ils doivent avoir fait preuve de leurs compétences analytiques et méthodologiques ainsi que de leurs capacités de travail sur le terrain et avoir publié dans des revues de renommée internationale dans leur domaine.

**NOMINATIONS**

- Les membres des facultés des universités et institutions de recherche au Nord et au Sud, impliqués dans un travail de recherche en partenariat, peuvent soumettre une ou plusieurs nominations pour le Prix.
- Des équipes de chercheurs sont aussi autorisées à soumettre leur candidature, pour autant que chaque chercheur remplisse les conditions requises des candidats.

Le dossier des nominations (en français ou en anglais) contiendra:

1. Les nom, adresse, téléphone et adresse électronique du/de la proposant/e, resp. de l'équipe candidate
2. Une description des résultats scientifiques et la brève présentation des travaux de recherche et de leurs applications (max. 1 page)

3. Une description de l'engagement personnel des candidat/es et une explication brève des raisons qui ont conduit à la proposition de nomination, resp. à la soumission de la candidature pour le Prix (max. 1 page)
4. Les CVs avec adresse, les affiliations et la liste des publications des candidat/es
5. Une description de la relation entre celui ou celle qui a soumis la proposition et les candidat/es, resp. entre les candidat/es partenaires
6. Trois références qui pourront juger des qualifications des candidat/es.

**CRITERES DE SELECTION**

Le Prix sera attribué selon les critères suivants:

- l'originalité des projets et de leurs résultats scientifiques
- la prise en compte de l'applicabilité et de l'utilité des résultats pour le développement
- l'engagement des candidat/es dans la collaboration en partenariat
- la qualité de la proposition soumise.

**COMMISSION DE SELECTION**

La Commission chargée de l'attribution du Prix est composée de:

**Président :**  
**Dr Olivier Girardin**, vice-président de la Fondation pour le CSRS

**Membres :**  
**Dr Silvia Hostettler**, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, Suisse; **Prof. Chantal Akoua Koffi**, Département de Biologie, UFR des Sciences médicales de Bouaké; **Prof. Francis Akindes**, Sciences sociales, Université d'Allassane Ouattara, Côte d'Ivoire; **Pascal Rouamba**, bureau de la coopération Suisse, Burkina Faso; **Prof. Emmanuel Frossard**, président de la Fondation pour le CSRS; **Prof. Michel Sédogo**, directeur de recherche à l'INERA/CNRST, Ouagadougou, Burkina Faso; **Prof. Jürg Utzinger**, directeur de l'Institut Tropical et de Santé publique Suisse.

La Commission est habilitée à faire appel à des experts pour la conseiller. Elle se réserve le droit de ne pas attribuer le Prix au cas où aucun dossier ne satisfait aux conditions de sélection. Les décisions de la Commission sont irrévocables.

**DELAÏ DE SOUMISSION**

Le délai pour le dépôt des dossiers de nomination pour le 9<sup>e</sup> Prix, qui sera décerné en 2017, est fixé au **15 janvier 2017**.

**ADRESSE DE LA COMMISSION DE SELECTION ET INFORMATION**

Dr Olivier Girardin, président « **Prix CSRS-Fonds Eremitage pour la recherche scientifique en partenariat** », FRI, Courtemelon-CP-65, 2852 Courtételle  
tél +41 32 420 74 22, [olivier.girardin@fri.ch](mailto:olivier.girardin@fri.ch)



Accédez aux différents Prix et Bourses du CSRS via le QR ci-dessus

**CSRS**  
**Conseil de Fondation**  
Centre Suisse de Recherches Scientifiques en Côte d'Ivoire





Fondé le 26 août 2013.

02 BP 5805 Ouaga 02  
Burkina Faso  
Tél: + 226 76609721  
E-mail: [redaction@sc-mail.info](mailto:redaction@sc-mail.info)  
Site web:  
[www.sciences-campus.info](http://www.sciences-campus.info)

Publications semestrielles et quotidiennes

Autorisations  
n°5509P/2013/CAO/TGLO/P.F.  
n°1238/2016/CAO-TGI/OUA/P.F

Administration  
OTC  
Fondation Sciences-Campus

Directeur de publication  
Siaka GOW

Directrice des rédactions  
Eliane Bayala

Equipe de reportage  
- Aris KUSIELE Somda  
- Bernadette Dembéle  
- Valentin Mano  
- Rélwendé Hervé Roamba  
- Bernard M' Pempé Hien

Correspondants des provinces du Burkina

- Karim Ouattara  
- Francois blanc  
- Boureima Sogoba  
- Augustin Irwaya Ouedraogo  
- Tigiane Antoine Ki  
- Blaise Sama  
- Jean Paul Yekpaye  
- Grégoire Zongo  
- Mamadou Goh  
- Désiré Guigma  
- Jérôme Bissyendé  
- Yves Sanou  
- Frédéric Po0da  
- Valentin Ouedraogo  
- Blaise Sama  
- Diloma Jacques  
- Moumouni Guio  
- Nicole Ouedraogo  
- Amédée Silga  
- Karim Koala  
- Ouaboué Bakouan  
- Albert Tarpaga  
- Paul Soma  
- Arjouman Saganogo  
- Joseph Kaboré  
- Valentin Singbéogo  
- Issa Sepama  
- Hermann Toé  
- Steven Issouf Barro

Correspondants pays  
Montage  
Eliane BAYALA  
Oeil du professionnel

Distribution  
Téléchargeable sur:  
[www.sciences-campus.info](http://www.sciences-campus.info)

Abonnement, insertion, couverture médiatique

+226 76609721  
+226 72080505  
+22672080303

E-mail: [redaction@sc-mail.info](mailto:redaction@sc-mail.info)

Représentation Bobo Dioulasso  
Tél: +226 20954746  
+226 72070909

*Des questions de la recherche*

*Des questions des Universités*

*Des questions des Ecoles*

*Des questions d'Actualité*

*Des questions d'emplois*

*Les réponses dans Sciences-Campus Info au quotidien  
en version numérique à télécharger.*

**PHARMACIES DE GARDE DE OUAGADOUGOU**

19 11 2016 AU 26 11 2016 Groupe 1

AVENIR	22625361338	MAGNIFICAT	22625412990
BAOWENDSOM	22625414499	MARE	22625341128
BEATITUDES	22625374711	MONDEROU	22625340528
BENAIA	22625372830	NOUVELLE	22625306133
CAMILLE	22625366127	PANACEA	22625366688
CARREFOUR	22625332310	PELEGA	22625350501
CENTRE	22625311660	RAJIB TIGA	22625407588
DESA	22625475050	RIVAGE	22625341939
ELITE	22625419177	SAINT BERNARD	22625451482
GOULMOU	22625436305	SAINT JEAN	22625370033
INDEPENDANCE	22625312717	SILMISSIN	22625372013
JOBER	22625455175	SILOE	22625315068
KABORE DOMINIQUE	22625384884	SONG TAABA	22625366462
KENEYA	22625307138	ST FRACOIS D'ASSIZE	22625368585
KOSSODO	22625356304	TRYPANO	22625332941
LIBERTE	22625307452	WEND LA LAAFI	22625431213

**ADRESSES UTILES**

**Ouagadougou**

Pompiers: 18/ 25 30 69 48/ 30 69 47  
Hôpital ambulance: 25 30 66 44 /45  
ONEA: 22 22 76/77 25 34 34 60 - 80 00 11 11  
SONABEL: 25 30 61 00  
Aéroport: 25 30 65 15  
Police secours: 25 30 71 00  
Gendarmerie: 25 31 33 40

**Bobo-Dioulasso**

Pompiers: 18  
Hôpital ambulance: 20 97 00 45/ 20 97 00 44  
ONEA: 20 97 65 65/ 20 97 00 09/10 - 80 00 11 11  
SONABEL: 20 97 00 60 / 98 22 30  
Aéroport: 20 97 00 70  
Burkina secours: 20 97 01 43  
Police secours: 17  
Gendarmerie: 20 97 00 59/ 20 97 00 33



## Universités & Ecoles à consulter pour la rentrée 2016-2017



### ISC-BOBO

**Ecole Supérieure des Sciences et Technologies**

*Les bacheliers sont informés de l'ouverture des inscriptions en  
1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année dans les filières suivantes :*

1. Sciences et Technologies de l'Eau, de l'Environnement et de l'Energie, option :
  - Infrastructures Hydrauliques
  - Eau et Assainissement
  - Génie Electrique et Energétique
  - Génie Civil
2. Banque et Microfinance, option :
  - Banque
  - Microfinance
  - Assurance
3. Génie Informatique, option :
  - Système d'Informations et Réseaux
  - Réseaux Informatique et Télécommunication
4. Gestion des ONG et des Associations, option :
  - Gestion et Organisation des Entreprises
  - Gestion des Projets
  - Gestion des ONG
  - Gestion des Associations
5. Autres filières disponibles
  - Marketing
  - Transport logistique
  - Finance-Comptabilité
  - Communication

*Situé au centre de la ville de Bobo, Avenue Guillaume Ouédraogo/Immeuble Sanga Mady 1<sup>er</sup> et  
2<sup>ème</sup> étage*

*01 BP 2530 Bobo-Dioulasso 01*

*Tél : +226 72 07 09 09 / +226 20 95 47 46/ +226 72 08 03 03/ +226 70 01 05 05 / +226 77 20*

*00 26 / Email : [isc@iscbobo.com](mailto:isc@iscbobo.com) /Site WEB : [www.iscbobo.com](http://www.iscbobo.com)*



## Universités & Ecoles à consulter pour la rentrée 2016-2017

FONDATION SCIENCES-CAMPUS

-----  
I S C-BOBO  
-----

Ecole des Sciences et Technologies de Bobo  
Dioulasso

-----  
01 BP 2530 Bobo Dioulasso 01  
Tél. : 00226 20954746  
Email : isc@sicbobo.com



Burkina Faso

-----  
Unité-Progrès-Justice

### APPEL A CANDIDATURES

Pour le recrutement d'étudiants de la 2e Promotion de

## Licence en Sciences et Technologies de l'Eau, de l'Environnement et de l'Energie (STEEE)

Le Président de la Fondation Sciences-Campus informe le public de l'ouverture des inscriptions pour le **recrutement de la deuxième promotion d'étudiants de Licence en Sciences et Technologies de l'Eau, de l'Environnement et de l'Energie, à l'Institut Supérieur des Sciences et Technologies (ISC-Bobo) pour la rentrée 2016-2017.**

**Compétences visées :** A l'issue de la formation, le titulaire de la Licence (Bac +3) disposera :

- Des connaissances en sciences de base et informatique appliquée,
- Des connaissances en techniques de base,
- Une approche des métiers à travers les enseignements de techniques appliqués dans les domaines, des Infrastructures Hydrauliques, de l'Eau et Assainissement, du Génie Electrique & Energétique, du Génie Civil, du Système d'Information et des Mines.

**Débouchés :** A l'issue de cette formation de six (6) semestres, le titulaire de la Licence aura acquis un bon niveau pour la poursuite des études en Master d'ingénierie ou intégrer le milieu professionnel.

**Modules :** Un tronc commun consacré aux enseignements en Sciences de base (Mathématiques, Biologie, Chimie, Géologie, électrotechnique...), Techniques de base (Calcul de structures, Hydraulique...), Techniques appliquées (Topographie, Dessin Technique, Génie Civil...) et les enseignements spécifiques selon les options.

**Options /Filières de spécialisation:** au sixième semestre les options sont orientées en :

- Infrastructures Hydrauliques
- Eau & Assainissement

- Génie Electrique & Energétique
- Génie civil

**Conditions d'accès :** la Licence STEEE est ouverte aux titulaires de Baccalauréat pour six semestres d'études donc 3 ans et aux titulaires des diplômes suivant ou leurs équivalents : DEUG, DUT, BTS pour deux semestre d'études donc 1 an.

**Frais de scolarité :** Formation : 275.000 FCFA /an, Frais d'inscription : 5.000 FCFA, Frais de session/en cas de reprise: 15.000 FCFA/UE

**Autres frais :** sont à la charge des étudiants, les frais de tenue universitaire, des feuilles de devoir, d'assurance pour les étrangers, de bibliothèques, les frais de transports et autres frais personnels.

**Dossiers :** Attestation ou dernier diplôme + Carte d'Identité et Fiche d'inscription à déposer au service de l'orientation au plus tard le 30 Septembre 2016 ou envoyer à ISC Bobo 01 BP 2530 Bobo Dioulasso 01.

**Début des cours :** 15 Octobre 2016 sur le campus au centre-ville de Bobo Dioulasso, Avenue Guillaume Ouedraogo.

**Le Président,  
Siaka GOW**

**Adresse :** Avenue Guillaume Ouédraogo/Immeuble Sanga Mady/ 01 BP 2530 Bobo-Dioulasso 01 /

**Tél. :** +226 95 20 47 46 / +226 72 08 03 03/ +226 72 07 09 09/ +226 77 20 00 26

**Email :** isc@iscbobo.com / www.iscbobo.com / Skype : iscforum



## ANNONCES

**1/2 PAGE**

**ESPACE RÉSERVÉ POUR VOS ANNONCES**

**+226 72 08 03 03**

**1/4 PAGE**

**ESPACE RÉSERVÉ POUR VOS ANNONCES**

**+226 72 08 03 03**



## Les Offres de bourses

**BIN /SANS**  
**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT**  
**SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE**  
**SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION**

-----  
**SECRETARIAT GENERAL**  
-----

**CENTRE NATIONAL DE L'INFORMA-**  
**TION,**  
**DE L'ORIENTATION SCOLAIRE ET**  
**PROFESSIONNELLE, ET DES BOURSES**



*Le Ministre*

**BURKINA FASO**  
**Unité-progrès- justice**

Ouagadougou, le 08 juillet 2016juillet 2016

N° 2016- 000677/MESRSI /SG/CIOSPB/  
DBAF

A

### **Tout étudiant candidat à la bourse nationale de 2nd cycle en Afrique**

**Objet :** Informations relatives aux bourses nationales de  
2nd cycle

Il est porté à la connaissance des étudiants désireux d'entreprendre des études de 2nd cycle en Afrique que l'octroi de la bourse répond a des critères définis a l'article 45 du décret 2008-865/PRES /PM/ MESSRS /MEF/MFPRE/MJE du 30 décembre 2008 portant définition des divers régimes de bourses d'études au Burkina Faso et fixation des modalités de leur contingentement .

#### **I. MODALITES ET CONDITIONS D'ATTRIBUTION**

Les bourses de 2nd cycle sont attribuées, dans la limite du contingentement en cours, aux étudiants de nationalité burkinabè remplissant les conditions suivantes :

- Etre titulaire d'un BTS, d'un DTS, du diplôme d'ingénieur des travaux, d'un DUT ou d'une licence, avec au moins la mention « assez bien »,
- Avoir 26 ans au plus.

Les bourses sont attribuées au regard des besoins de développement du Burkina Faso.

Les filières et les lieux de formation retenus pour les bénéficiaires sont aussi fonction de ces priorités et de correspondent pas nécessairement aux souhaits manifestés. Les inscriptions obtenues indépendamment par des étudiants suite à leurs démarches personnelles n'entraînent pas l'octroi systématique de la bourse nationale.

#### **II. COMPOSITION DU DOSSIER**

Toute demande de bourse de 2nd cycle doit recueillir l'avis de l'université du postulant avant l'examen du dossier par la commission nationale des bourses d'études et des stages (CNBES)

**Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :**

- Une demande manuscrite timbrée a 200f CFA (timbre fiscal) adressée a monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'innovation. Cette demande doit porter sur sa troisième page, les avis des supérieurs hiérarchiques ( Chef de département, Directeur d'UFR , d'Institut ou d'Ecole, Président d'Université) du postulant et la décision du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation sur

la quatrième page ;

- Un extrait d'acte de naissance
- Un certificat de nationalité burkinabè
- Les copies légalisées des diplômes (ou attestation des diplômes) :
- Du baccalauréat, du DUT/DTS /BTS, de la licence ou du diplôme d'ingénieur des travaux ;
- Des relevés de notes des deux ( 02) OU trois à (03) dernières années d'études ;
- Un curriculum vitae
- Une attestation de préinscription et un document indiquant les coûts de la formation sollicitée ;
- Une lettre de motivation

**IL est rappelé aux candidats que les établissements privés ne sont pas éligibles aux bourses nationales.**

En raison des difficultés d'inscription et du faible quota de bourses allouées, ne seront pris en compte pour la compétition que les candidats remplissant les conditions et disposant du diplôme de DUT/ DTS BTS, de licence ou du diplôme d'ingénieur des travaux au moment des travaux de la commission nationale des bourses d'études et de stages (CNBES)

**Les Candidats déjà titulaires de la maitrise ne sont pas éligibles à la bourse nationale de second cycle.**

La date limite de réception des dossiers de candidatures au Centre National de l'Information, de l'Orientation Scolaire et Professionnelle, et des Bourses (CIOSPB) est fixée au vendredi 25 novembre 2016.

**P/Le Ministre et par délégation, le**  
**Le Secrétaire général**  
**Pr Tanga Pierre ZOUNGRANA**  
**Chevalier de l'Ordre national**



# 56<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE L'INDEPENDANCE KAYA 2016



**THEME: « DEMOCRATIE, DEFIS SECURITAIRES  
ET PROGRES ECONOMIQUE ET SOCIAL »**